

Chronique communale

Cela s'est passé en 1937 : Loi sur les 40 heures.

La semaine de 40 heures fait référence en France à une loi votée sous le gouvernement du Front populaire en 1936 par le Président du Conseil Léon Blum.

Adopté par les députés par 408 voix contre 160 le 12 juin 1936, puis par les sénateurs le 18 juin, le texte est promulgué le 21 juin, et les décrets d'application sont publiés fin juillet.

Cette loi s'inscrit dans une série de lois et d'accords visant à améliorer les conditions de travail comme la mise en place des congés payés et l'augmentation significative des salaires.

Dans une réunion du conseil de Juillet 1937, le Maire de Poix du Nord, Monsieur Druenes, informe le conseil municipal qu'il a reçu une invitation à appliquer la semaine de 40 heures aux employés communaux.

Le conseil prend l'avis de la commission des finances avant de procéder à la réorganisation d'un service permettant l'application de cette loi.

Dans une autre réunion du mois d'aout le conseil considérant que les communes de l'importance de Poix du Nord n'ont pas encore envisagé l'application de cette loi, décide d'attendre que la réorganisation des services municipaux soit effectuée.

Mais cette loi ne fait pas l'unanimité ; en 1938, Monsieur Reynaud, nouveau président du conseil décide de revenir à la semaine de 48 heures étalées sur 6 jours.

Le gouvernement de Vichy préconise même la loi de 60 heures par semaine.

Une loi de 1946 rétablira la semaine de 40 heures ; au-delà, les heures étant payées en heures supplémentaires.